



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 5 juin 2017 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Monsieur Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Madame Carmelle Carrier, mairesse ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 35.

Elle résume le contenu des demandes et indique que les gens présents peuvent poser des questions sur lesdites demandes:

2.1 LOT 4 698 471 – 26, 2^E RUE LECLERC

Les propriétaires du lot 4 698 471 – 26, 2^e Rue Leclerc désirent construire un garage d'une superficie de 1 408 pi² alors que le règlement de zonage autorise une construction d'une superficie de 1 280 pi².

2.2 LOT 4 698 755 – 28, RUE LOUBIER

Les propriétaires du lot 4 698 755 – 28, 2^e Rue Loubier désirent construire un garage d'une superficie de 792 pi² alors que le règlement de zonage autorise une construction d'une superficie de 571 pi².

Les personnes présentes n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 15.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123039-06-2017

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 31 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
 - 2.1 LOT 4 698 571 – 26, 2E RUE LECLERC
 - 2.2 LOT 4 698 755 – 28, RUE LOUBIER
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2017

LÉGISLATION

5. CYBERATTAQUE : ACHAT - SERVEUR
6. PRÊT DE SALLE : RANDONNÉE DE MOTOS
7. FÊTE DES VOISINS : RUE DES ÉPINETTES
8. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

9. CONDUITE PRINCIPALE D'EAUX USÉES : COBARIC
10. ACHAT : REMORQUE FERMÉE
11. CRÉDIT – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL : 148, RUE LAFLAMME
12. STATION DE POMPAGE 2 :
 - 12.1 MANDAT – RÉPARATION
 - 12.2 PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE TROP-PLEIN
13. PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER : ACHAT

FINANCES

14. COMPTES DU MOIS
15. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

TRAVAUX PUBLICS

16. RÉFECTION : RANG 9 SUD



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

17. RUE INDUSTRIELLE
18. APPEL D'OFFRES :
 - 18.1 SCELLEMENT DES FISSURES
 - 18.2 RÉFECTION DE PONCEAU ET RECHARGEMENT
19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : 2E RUE LECLERC
20. RANG LE PANET : DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE POTEAU
21. VENTE : PICK-UP USAGÉ

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. CAMP DE JOUR : EMBAUCHE – ACCOMPAGNATRICE
23. BASKETBALL - ACHAT
24. ESPACES VERTS
 - 24.1 PRÉPOSE AUX ESPACES VERTS : EMBAUCHE
 - 24.2 OFFRE DE SERVICES : LES SERRES ST-HONORÉ INC.
25. SYSTÈME D'ALARME : CHALET DE L'OTJ

PERSONNEL - ÉLU

26. CONGRÈS : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

27. ADOPTION : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE / ASSUJETTISSEMENT DU PERMIS DE CONSTRUCTION À DES MESURES D'ATTÉNUATION
28. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
 - 28.1 LOT 4 698 571 – 26, 2E RUE LECLERC
 - 28.2 LOT 4 698 755 – 28, RUE LOUBIER
29. CORRESPONDANCE
 - 29.1 DEMANDE AU MTQ : DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE ROUTE 271 – RUE ST-ROSAIRE
30. RAPPORT DES COMITÉS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

31. AUTRES ITEMS
 - RÉFECTION ET PAVAGE : RUE ST-THOMAS
32. PÉRIODE DE QUESTIONS
33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2017

123040-06-2017 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance d'ajournement du 15 mai 2017;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés comme rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. CYBERATTAQUE : ACHAT - SERVEUR

123041-06-2017 **Considérant** que les Cyber Attaques sont de plus en plus fréquentes;

Considérant que ce type d'attaque occasionne des pertes de temps, mais surtout des pertes monétaires reliées à la récupération des données;

Considérant que l'accès à internet et l'utilisation de différents logiciels venant en aide au travail des employés municipaux contribuent à l'augmentation du parc informatique de la municipalité;

Considérant que l'achat d'un ordinateur « serveur » est nécessaire afin de centraliser l'information pour les sauvegardes, mais en plus des mises à jour des différents logiciels;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat des articles suivants auprès de la compagnie Visionic :

- Ordinateur « serveur » incluant licence Windows Serveur et les accessoires (clavier, souris, Écran et Batterie) : 3 363 \$, taxes incluses
- Routeur : 1 099 \$, taxes incluses.

6. PRÊT DE SALLE : RANDONNÉE DE MOTO

123042-06-2017 **Considérant** qu'une randonnée de moto est organisée, le 22 juillet prochain, aux profits d'un enfant malade de notre municipalité;

Considérant que les parents dudit enfant demandent la possibilité d'utiliser le stationnement avant de l'Hôtel de Ville ainsi que les toilettes de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville afin d'accueillir l'ensemble des motocyclistes;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter, et ce gratuitement, aux parents de l'enfant en question, les infrastructures municipales citées en préambule le 22 juillet ou le 5 août, en cas de pluie.

7. FÊTE DES VOISINS : RUE DES ÉPINETTES

123043-06-2017 **Considérant** que des contribuables de la rue des Épinettes organisent une fête des voisins le 1^{er} juillet prochain à compter de 14 h;

Considérant que les organisateurs désirent fermer la rue à la circulation automobile pendant cette activité et demandent l'autorisation au conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la rue des Épinettes à la circulation automobile lors de la Fête des voisins qui aura lieu le 1^{er} juillet 2017 à compter de 14 h jusqu'en fin de soirée; d'exiger aux organisateurs de maintenir en tout temps un accès pour les véhicules d'urgences (policiers, pompiers, ambulanciers, etc.); de prêter, et ce, gratuitement les équipements de sécurité (panneaux, barrières, cônes).

8. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

123044-06-2017 **Considérant** que le conseil municipal a été informé de la nécessité de procéder à des travaux d'entretien au cimetière paroissial (raclage des talus, épitaphes à replacer, etc.) ;

Considérant que la collaboration de la municipalité est demandée dans ce dossier pour défrayer les coûts reliés aux travaux d'un « Sky Jack » et le recrutement de bénévoles;

Considérant que la gestion du cimetière est sous la direction de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas s'immiscer dans la gestion de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques et de ne pas autoriser de travaux bénévoles ou autres dans le cimetière.

9. CONDUITE PRINCIPALE D'EAUX USÉES : COBARIC

123045-06-2017 **Considérant** que des eaux parasites s'infiltrent dans le réseau d'égout sanitaire;

Considérant que les services de la compagnie CAN-EXPLORE ont été retenus pour réaliser l'inspection télévisée ainsi que des tests de fumée dans des secteurs ciblés du réseau d'égout;

Considérant que ladite inspection télévisée a révélé la présence de deux trous sur la conduite principale du réseau d'égout près de la station de pompage numéro 1 comparable à des trous de foreuse;

Considérant qu'au cours de l'année 2013, une étude de la nappe phréatique financée, par le ministère de l'Environnement, a été menée par l'organisme de la COBARIC;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que des forages ont été réalisés par ledit organisme dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer l'organisme de la COBARIC, par écrit, des recours que la municipalité entend prendre dans le présent dossier.

10. ACHAT : REMORQUE FERMÉE

Ce point est remis à la séance du mois d'août permettant la recherche d'une remorque fermée usagée.

11. CRÉDIT – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL : 148, RUE LAFLAMME

123046-06-2017 **Considérant** qu'au printemps 2016, des travaux de raccordement au réseau d'égout sanitaire ont été réalisés par la municipalité pour desservir le 148, rue Laflamme;

Considérant qu'en l'absence d'un réseau d'égout pluvial dans ce secteur, l'entrepreneur en excavation du projet, en l'occurrence, Excavation Blais et Paquet, devait gérer l'évacuation desdites eaux pluviales;

Considérant que ledit entrepreneur a demandé aux instances municipales d'utiliser la tranchée de la conduite d'égout sanitaire afin d'installer une conduite d'égout pluvial évacuant lesdites eaux pluviales à l'Est de la rue Laflamme;

Considérant qu'il avait été conclu que les frais de pose (temps des employés municipaux), de pelle et de compacteur seraient facturés à Excavation Blais et Paquet;

Considérant que lesdits travaux ont été facturés et payés par l'entrepreneur Excavation Blais et Paquet au montant de deux mille quatre cent vingt-neuf dollars (2 429 \$) ;

Considérant que ledit entrepreneur a refacturé lesdits travaux à la propriétaire du 148, rue Laflamme ;

Considérant que le représentant de ladite propriétaire juge les travaux de raccordement onéreux et demande au conseil municipal de revoir la facturation à la baisse;

Considérant que ledit représentant de la propriétaire justifie sa demande en soulevant différents arguments notamment l'achat, qualifié d'inutile, d'un terrain devant servir aux travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de mille quatre cent vingt-neuf dollars (1 429 \$) à la compagnie Excavation Blais et Paquet; d'autoriser madame Carmelle Carrier, mairesse et madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer une entente tripartite (Municipalité, Excavation Blais et Paquet et le propriétaire du 148, rue Laflamme) dans laquelle les parties s'entendent que cette entente est finale et aucune autre somme ne pourra être réclamée à l'égard de ces travaux.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

12. STATION DE POMPAGE 2 :

N° de résolution
ou annotation

12.1 MANDAT - RÉPARATION

123047-06-2017 **Considérant** que la station de pompage 2, située sur la rue Principale, est problématique depuis 2007 et demande beaucoup d'entretien pour son bon fonctionnement;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP au tarif horaire pour un montant maximal de deux mille dollars (2 000 \$) afin d'effectuer une visite des lieux et une cueillette d'information.

12.2 PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE TROP-PLEIN

123048-06-2017 **Considérant** que les propriétaires du 174, rue Principale demandent de prolonger la conduite du trop-plein de la station de pompage 2 contiguë à leur propriété;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Richard Giroux, chef d'équipe pour prolonger la conduite de trop-plein mentionnée en préambule jusqu'aux limites de la propriété du 174, rue Principale en utilisant des tuyaux de béton usagés ainsi qu'un regard de seconde classe et de retenir les services d'une pelle mécanique pour un montant maximal de trois mille dollars (3 000 \$); de conclure une entente avec le propriétaire du lot numéro 4 698 584 autorisant la municipalité à circuler sur sa propriété pour la réalisation des travaux.

13. PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER : ACHAT

123049-06-2017 **Considérant** que la municipalité a reçu une réponse positive à sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de récupération hors foyer d'un montant de neuf mille deux cent dix-huit dollars (9 218 \$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à la majorité des conseillers présents (4 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) de procéder à l'achat des articles inscrits sur la soumission datée du 7 décembre 2016 de la compagnie Jer-B-Syl inc. (division Kwit) pour la somme de treize mille trois cent trente-neuf dollars et soixante-huit sous (13 339,68 \$), taxes en sus; lesdits bacs seront installés dans les endroits suivants :

- 3 bacs dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville;
- 1 bac dans la salle au sous-sol de l'Hôtel de Ville;
- 3 bacs au chalet de l'OTJ;
- 1 bac au Parc Léonide-Grenier;
- 4 bacs au Parc Amikijou;
- 2 bacs au Parc du centenaire.

14. COMPTES DU MOIS

123050-06-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 280 556,73 \$ et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

15. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

N° de résolution
123051-06-2017

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le budget d'un montant de 55 000 \$ du compte 02 414 00 445 vers le compte 02 452 35 445.

16. RÉFECTION : RANG 9 SUD

123052-06-2017 **Considérant** que la firme WSP a déposé, comme demandé, son étude pour la réfection et le pavage du rang 9 Sud ;

Considérant que ladite firme WSP propose du décohesionnement et du pavage dans le rang 9 Sud pour la somme d'un million deux cent vingt mille cinq cent soixante et onze dollars (1 220 571 \$), taxes incluses ;

Considérant que le conseil municipal a reçu une réponse positive à sa demande d'aide financière dans le cadre du programme AIRRL pour la réfection du rang Le Panet (No dossier : AIRRL-2016-246);

Considérant que le conseil municipal est toujours en réflexion sur le plan des travaux et désire prioriser le rang 9 Sud ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité des conseillers présents (4 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) de demander au Ministère des Transports du Québec de transférer l'aide financière obtenue dans le cadre du programme AIRRL (No dossier : AIRRL-2016-246) pour la réfection du rang Le Panet aux travaux de décohesionnement et de pavage du rang 9 Sud.

Le mandat pour la conception des plans et devis en vue de la réalisation des travaux sera traité à la séance d'ajournement du 19 juin 2017.

17. RUE INDUSTRIELLE

123053-06-2017 **Considérant** que la firme Equip Solutions a déposé l'estimation pour la réfection et le pavage de la rue Industrielle sur une longueur de 370 mètres;

Considérant qu'après réflexion, les membres du conseil favorisent l'installation de glissière de sécurité dans la pente au Sud du 27, rue Industrielle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Equip Solutions pour la préparation d'une estimation.

18. APPEL D'OFFRES :

18.1 SCELLEMENT DES FISSURES

123054-06-2017 **Considérant** qu'il est prévu à l'an un du plan d'intervention quinquennal de la MRC de Beauce-Sartigan (PIIRL) pour notre municipalité, des travaux de scellement de fissures dans certaines routes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres par



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour la fourniture de services de scellement de fissures. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 29 juin 2017 à 11 h.

18.2 RÉFECTION DE PONCEAU ET RECHARGEMENT

123055-06-2017 **Considérant** qu'il est prévu à l'an un du plan d'intervention quinquennal de la MRC de Beauce-Sartigan (PIIRL) pour notre municipalité, des travaux de protection et de réfection des extrémités de trois ponceaux dans certaines routes de la municipalité et le rechargement du rang Le Panet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres par invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour la fourniture de services en vue de la protection et de la réfection de ponceaux dans certaines routes et le rechargement du rang Le Panet. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 29 juin 2017 à 11 h 30.

19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : 2^E RUE LECLERC

123056-06-2017 **Considérant** que les résidents du secteur de la 2^e rue Leclerc vivent une problématique à l'égard de la qualité de leur eau potable et le fonctionnement de leur champs d'épuration;

Considérant que le type de sol dans ledit secteur ne possède pas les caractéristiques appropriées pour la construction des champs d'épuration;

Considérant que pour pallier à la problématique, le conseil municipal désire desservir en aqueduc et en égout ledit secteur de la 2^e rue Leclerc ;

Considérant que les autorités municipales ont été informées d'une nouvelle vague de dépôt de demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU en vue de desservir en aqueduc et égout le secteur de la 2^e rue Leclerc; la municipalité s'engage à respecter les modalités du programme; d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à compléter et à signer les documents nécessaires.

20. RANG LE PANET : DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE POTEAU

123057-06-2017 **Considérant** que la municipalité prévoit procéder à des travaux de réfection et d'élargissement dans le rang Le Panet sur une distance de 2 km à partir de l'intersection du rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette;

Considérant qu'un poteau appartenant à Télus devra être déplacé près de ladite intersection ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

l'unanimité des conseillers présents de demander à Télus de déplacer le poteau cité en préambule et à Hydro-Québec de déplacer le réseau; d'acquitter les frais, s'il y a lieu.

21. VENTE : PICK-UP USAGÉ

123058-06-2017 **Considérant** que la municipalité a reçu trois offres pour la vente du pick-up;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente, tel que vu, du pick-up usagé de la marque Ford, modèle F150, année 2003, no de plaque FGV4766-5, no d'identification du véhicule 2FTRF18W03CA89201 à monsieur Gaétan Baillargeon au montant de six cent cinquante dollars (650 \$); d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires pour conclure le transfert.

22. CAMP DE JOUR : EMBAUCHE – ACCOMPAGNATRICE

123059-06-2017 **Considérant** qu'en vertu de la résolution numéro 123029-05-2017, les services de madame Marie-Ève Gosselin avaient été retenus à titre d'accompagnatrice pour le camp de jour ;

Considérant que dans l'intervalle des entrevues et de l'adoption de la résolution d'embauche, madame Gosselin a accepté l'offre d'un autre employeur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution numéro 123029-05-2017 et de retenir les services de madame Isabelle Rodrigue à titre d'accompagnatrice.

23. BASKETBALL – ACHAT

123060-06-2017 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité des conseillers présents (4 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) d'autoriser l'achat de deux paniers de basketball incluant les poteaux et l'installation pour la somme de quatre mille neuf cent six dollars (4 906 \$), taxes en sus auprès de la compagnie Distribution Sports Loisirs.

24. ESPACES VERTS

24.1 PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS : EMBAUCHE

123061-06-2017 **Considérant** que suite à la publication de l'offre d'emploi pour le poste de préposé aux espaces verts, la municipalité a reçu une seule candidature ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Guillaume Mathieu à titre de préposé aux espaces verts pour la saison estivale 2017 ; d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

24.2 OFFRES DE SERVICES : LES SERRES ST-HONORÉ INC.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123062-06-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des serres Saint-Honoré pour l'entretien 2017 des plates-bandes sous la responsabilité de la municipalité au tarif horaire de 22,50 \$/h.

N° de résolution
ou annotation

25. SYSTÈME D'ALARME : CHALET DE L'OTJ

Après discussions, les membres du conseil ont décidé de ne pas apporter de modification au contrat des systèmes d'alarme.

26. CONGRÈS : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 quitte la table des élus. Il est 20 h 05.

123063-06-2017 **Considérant** que les Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités auront lieu du 28 au 30 septembre 2017 au Centre des Congrès de Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Carmelle Carrier, mairesse aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités au montant de sept cent soixante dollars (760 \$), taxes en sus, et de défrayer tous les frais afférents.

27. ADOPTION : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE / ASSUJETTISSEMENT DU PERMIS DE CONSTRUCTION À DES MESURES D'ATTÉNUATION

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

123064-06-2017 **Considérant** qu'en vertu de l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit entériner le rapport de la consultation publique ayant eu lieu le 10 mai 2017 pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'élevage porcin de la Ferme Holdream ainsi que l'adoption d'une résolution assujettissant l'émission du permis de construction à certaines conditions, s'il y a lieu ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1) D'adopter le rapport de la consultation publique du 10 mai 2017, comme rédigé;
- 2) D'assujettir le permis de construction du nouveau bâtiment destiné à l'élevage porcin de la Ferme Holdream, à une seule condition étant donné l'inclusion des 4 autres mesures d'atténuation dans ledit projet:

DES DISTANCES SÉPARATRICES DIFFÉRENTES DE CELLES QUI SONT EXIGIBLES EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION

Les distances séparatrices entre la ligne de rue et le nouveau bâtiment destiné à l'élevage porcin doivent être à 400 mètres.

Justifications



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Favoriser la cohabitation harmonieuse avec le voisinage
Diminuer l'impact des odeurs émanant du bâtiment d'élevage.

N° de résolution
ou annotation

3) Informe le demandeur de permis que :

- La condition fait partie intégrante du permis de construction ;
- La condition rattachée au permis n'affecte en rien la possibilité de conclure une entente entre les parties en matière de cohabitation harmonieuse conformément à la loi ;
- Le non-respect de la condition prévue ci-haut constitue une infraction pouvant donner lieu à une poursuite par les instances municipales.

28. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

28.1 LOT 4 698 571 – 26, 2^E RUE LECLERC

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

123065-06-2017 **Considérant** que les propriétaires du 26, 2^e Rue Leclerc (lot 4 698 571) désirent construire un garage d'une superficie totale de 1 408 pi² (32 p x 44 p) ;

Considérant que lesdits propriétaires ont demandé un permis d'agrandissement pour leur résidence augmentant la superficie de celle-ci à 1 600 pi² ;

Considérant qu'en vertu du règlement de zonage numéro 447-2006, un garage détaché de la résidence peut avoir une superficie maximale de 80 % de la superficie au sol de la résidence soit 1 280 pi² dans le cas présent ;

Considérant que les propriétaires demandent une dérogation mineure ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ladite demande de dérogation mineure avec l'assujettissement de l'émission du permis de construction à certaines conditions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure du 26, 2^e Rue Leclerc et d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie totale de 1 408 pi² conditionnellement à :

- L'agrandissement projeté de la résidence doit être complété avant l'émission du permis de construction du garage ;
- De démolir le garage existant ;
- De conserver les arbres en périphérie ;
- Ladite demande de dérogation mineure est valide pour une période d'un an à compter de son adoption.

28.2 LOT 4 698 755 – 28, RUE LOUBIER

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

123066-06-2017 **Considérant** que les propriétaires du 28, rue Loubier (lot 4 698 755) désirent construire un nouveau garage d'une superficie de 792 pi² (44 p x 18 p) soit 111 % de la superficie au sol de la résidence ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'en vertu du règlement de zonage numéro 447-2006, un garage détaché de la résidence peut avoir une superficie maximale de 80 % de la superficie au sol de la résidence soit 571 pi² dans le cas présent ;

Considérant que les propriétaires demandent une dérogation mineure afin de permettre la construction dudit garage;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande de dérogation mineure et recommande au conseil municipal d'accepter cette dernière étant donné que la superficie du lot 4 698 775 est de 4 527,6 m² offrant largement d'espace pour la construction ;

Considérant que ladite demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure du 28, rue Loubier (Lot 4 698 755) et d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie totale de 792 pi² aux conditions suivantes :

- De démolir le garage existant ;
- Ladite demande de dérogation mineure est valide pour une période d'un an à compter de son adoption.

29. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2017. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

29.1 DEMANDE AU MTO : DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE ROUTE 271 – RUE ST-ROSAIRE

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

123067-06-2017 **Considérant** que le ministère des Transports du Québec a répondu négativement à la demande de diminution de la limite de vitesse de 50 Km/h sur la Route 271 dans le secteur de l'intersection de la rue St-Rosaire en vertu de la résolution numéro 122937-01-2017 ;

Considérant que face à ce refus et à la dangerosité du secteur, le conseil municipal désire formuler une nouvelle demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports du Québec de diminuer la limite de vitesse à 70 km/h sur la Route 271 à l'ouest de l'intersection de la rue St-Rosaire.

30. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité de la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre, précise que la prochaine rencontre du comité aura lieu le 8 juin.

Monsieur Eric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, informe les



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

personnes présentes des différentes activités organisées par le service des loisirs.

Madame Josette Labbé, représentante sur le comité de la ruralité, fait un compte-rendu de la rencontre avec les représentants de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques.

31. AUTRES ITEMS

• **RÉFECTION ET PAVAGE : RUE ST-THOMAS**

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 reprend son siège à la table des élus. Il est 20 h 15.

123068-06-2017 **Considérant** que des travaux de réfection et de pavage dans le secteur de la rue St-Thomas sont nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une estimation budgétaire à la firme WSP en vue du dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux mentionnés en préambule ; une vérification des aides financières disponibles devra être effectuée auprès du bureau de notre député provincial, monsieur Paul Busque.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123069-06-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 19 juin 2017 à 19 h 30. Il est 20 h 24.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


CARMELLE CARRIER, MAIRESSE


ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.